



Conditions d'admissions

Classes enfants, adolescents et étudiants

Âges d'admission, limite inférieure

- dès 1 an : initiation musicale parents - enfants
- dès 3 ans : initiation musicale d'inspiration Willems
- dès 6-7 ans : instruments et chant

L'âge d'admission peut varier en fonction de la capacité de l'élève à assumer l'enseignement donné par le professeur.

Âges d'admission, limite supérieure

En principe, la limite d'âge supérieure est fixée, selon la LEM (art.3), comme suit :

- à 20 ans révolu
- à 25 ans, à titre exceptionnel, pour autant que l'élève puisse attester de son statut d'étudiant ou d'apprenti et qu'il suive un enseignement visant à l'obtention d'un certificat de fin d'études non professionnelles de la musique.

Classes adultes – cours à la carte

Ces classes sont destinées aux élèves hors des limites d'âges. Les leçons sont planifiées en amont avec différentes fréquences proposées par l'école et sont soumises à un écolage spécial. Ces cours ne bénéficient pas des subventions de la FEM. Il n'y a pas d'examen obligatoire.

Procédure d'inscription

Afin d'assurer une bonne qualité d'encadrement des élèves, la procédure d'inscription doit respecter les étapes suivantes :

1. Le formulaire d'inscription en ligne doit être rempli impérativement avant de débiter le premier cours ; une inscription parvenant avant le début de l'année scolaire, voire avant l'été, facilite la gestion de l'horaire du professeur, et par conséquent la possibilité d'assurer une place dans son horaire.
2. Le professeur et le parent d'élève ont une prise de contact pour convenir d'un jour et d'une heure pour le cours, et peuvent se rencontrer pour un cours d'essai.
3. Tous les élèves inscrits reçoivent une confirmation d'inscription dès que le formulaire a été rempli.